

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 11 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 12 août 1988 relatif à l'homologation des pièges

NOR : DEVN0430376A

Le ministre de l'écologie et du développement durable,
Vu les articles R. 227-12 à R. 227-15 du code de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 23 mai 1984 modifié relatif au piégeage des populations animales ;
Vu l'arrêté du 12 août 1988 modifié relatif à l'homologation des pièges ;
Vu l'avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage en date du 9 juin 2004,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe I de l'arrêté du 12 août 1988 susvisé est complétée par les dispositions suivantes :

CATÉGORIE	NUMÉRO référence	DÉNOMINATION	FABRICANT ou distributeur	MARQUE commerciale	CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATION : observations		
					Dimensions	Identification	Caractéristiques
2 b	8	Piège en X (ou Conibear).	Rex Import & Export 8660 De Pane (Belgique).		13 cm x 13 cm	725	Simple ressort.
					13 cm x 13 cm	726	Double ressort.
					16 cm x 16 cm	727	Double ressort.
					18 cm x 18 cm	728	Double ressort.
					25 cm x 25 cm	729	Double ressort.
					Mêmes conditions d'emploi que les autres pièges en X (référence 8)		
	13	Piège en X à palette.	Etablissements MCL, 59136 Wavrin.	MCL	13 cm x 13 cm	730	Simple ressort, déclencheur « trottoir ».
				MCL	13 cm x 13 cm	731	Double ressort, déclencheur « trottoir ».
				MCL	16 cm x 16 cm	732	Double ressort, déclencheur « trottoir ».
				MCL	18 cm x 18 cm	733	Double ressort, déclencheur « trottoir ».

CATÉGORIE	NUMÉRO référence	DÉNOMINATION	FABRICANT ou distributeur	MARQUE commerciale	CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATION : observations		
					Dimensions	Identification	Caractéristiques
					Les pièges en X à palette peuvent être utilisés : 1° Dans les marais, en bordure des étangs et des cours d'eau pour le piégeage des rats musqués ; 2° Ailleurs : - en gueule de terrier et dans les bottes de paille ou de foin ; - au bois, dans une enceinte ménageant une ou des ouvertures d'une largeur inférieure ou égale à 15 cm ; - les pièges de dimension inférieure ou égale à 18 cm x 18 cm peuvent être utilisés dans une boîte ménageant une ou deux ouvertures inférieures ou égales à 11 cm x 11 cm.		
	9	« Livre de messe » à appât.	Rex Import & Export 8660 De Pane (Belgique).		145 cm x 165 cm	913	
					145 cm x 165 cm	914	Piège avec protection arrière.
					Mêmes conditions d'emploi que les autres pièges « Livre de messe » à appât (référence 9)		
	12	« Livre de messe » à fil.			140 cm x 185 cm	915	
					Mêmes conditions d'emploi que les pièges « Livre de messe » à palette (référence 11)		
3	26	Collet à arrêtoir.	Etablissements M C L, 59136 Wavrin.	MCL	Diamètre du lacet = 1,9 mm	DE 772 sur patte antiretour	a) Patte antiretour ; b), c) et d) Bagues métalliques serties.
4	15	Piège à lacet de patte.	M. Claude Hingant, 22400 Lamballe.		Diamètre palette : 11 cm Longueur piège : 40 cm	821	
	16		M. Marc Thibert, 21130 Athée.		Diamètre palette : 7 cm Dimensions piège fermé : 17 cm x 38 cm	822	Double lacet.

Art. 2. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 octobre 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de la nature et des paysages :

La sous-directrice de la chasse, de la faune et de la flore sauvages,
C. CARO